



Société internationale des Amis de Cicéron

Association loi 1901 déclarée au Journal Officiel du 8 avril 2008

Reconnaissance d'intérêt général du 16 juin 2008

Siège : 5, rue Victor Daix

92200 Neuilly-sur-Seine

PROCES VERBAL

Décision n°2 du bureau du 26 août 2008-08-26

Relative au fonctionnement du compte bancaire ouvert au Crédit Lyonnais

1 annexe

1. Les personnes habilitées à ouvrir le compte bancaire de l'association sont le président, M. Philippe Rousselot, et le trésorier, Mme Clara Madec.
2. Les personnes habilitées à faire fonctionner le compte sont le président et le trésorier.
3. Conformément à l'article 12-2 de nos statuts, hors les délégations de signature du président, limitées par des seuils correspondant à des dépenses de même nature, les chèques ne peuvent être émis que sous double signature du président et du trésorier. La délégation de signature des chèques émis par le seul trésorier est fixée à 100 €

Fait à Neuilly-sur-Seine par les membres du bureau :

Philippe Rousselot, président

Ermanno
Malaspina,
vice-président